



Projet « Campagnes des paysages Afterres 2050 »

L'an deux mille vingt, le **vendredi 21 février à 9h**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 14 février 2020 s'est réuni dans les locaux du Parc sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

| | |
|--------------------------|----------------------------------|
| M. David LAPPARTIENT | Président |
| M. Luc FOUCAULT | 1 ^{er} Vice-président |
| Mme Marie-José LE BRETON | 2 ^{ème} Vice-Présidente |
| M. Bernard AUDRAN | 4 ^{ème} Vice-Président |
| M. André CROCQ | |
| M. Michel JEANNOT | |
| M. Ronan LE DELEZIR | |
| M. Loïc LE TRIONNAIRE | |

Absents excusés :

| | |
|----------------------------|----------------------------------|
| Mme Anne GALLO | 3 ^{ème} Vice-présidente |
| M. Xavier-Pierre BOULANGER | |
| M. Gilles DUFEIGNEUX | |
| M. Luc LE TRIONNAIRE | |

Procuration :

M. Xavier-Pierre BOULANGER donne procuration à M. David LAPPARTIENT

Etaient également présents :

Mme Monique CASSE (*Directrice*)
Mme Gaëlle CHAUBARON (*Gestionnaire administrative et financière*)
Mme Christelle LANOU (*Gestionnaire administrative et financière remplaçante*)



Projet « Campagnes des paysages Afterres 2050 »

Dans son deuxième programme d'actions 2018-2020, les élus du Parc ont placé l'agriculture durable et l'alimentation durable comme des enjeux majeurs du territoire. Ils ont souhaité inscrire les actions du Parc en ce sens. Cette volonté a été traduite au sein du projet 22 : « Accompagner la transition agricole vers l'agro-écologie » et de l'action 22.3 « Impulser une approche prospective des systèmes alimentaires pour conforter l'agriculture du territoire ». Les objectifs stratégiques de l'action sont :

- d'impulser sur le territoire une réflexion pour une mise en prospective à la fois de l'alimentation, l'eau, le changement climatique et l'agriculture, vers un système alimentaire territorialisé ;
- de mettre en synergie pour une assise plus large les démarches déjà initiées par les acteurs du territoire concernant les circuits courts, la bio dans les cantines ;
- de sensibiliser les habitants.

Dans son rôle d'incubateur des réflexions, et d'expérimentation, le Parc en février 2018 a organisé une conférence-débat au palais des arts à Vannes « quelles agricultures en 2050 ? » L'association SOLAGRO a été conviée pour alimenter ce débat à partir du scénario Afterres 2050, animation d'une table ronde en la présence du premier Vice-président du Parc, du Vice-président de la Région Bretagne en charge de l'agriculture et d'un agriculteur du Parc.

Le Parc, depuis plus de 15 ans, travaille sur le changement climatique ses effets, sur l'adaptation et aussi sur l'atténuation. L'atténuation du changement climatique désigne les actions contre le réchauffement mondial d'origine humaine visant à en atténuer l'ampleur en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

France : 35% des GES sont émis par l'agriculture et l'alimentation en Bretagne c'est plus de 45% lié au mode de produire et de consommer.

Le 29 mars 2019, le Bureau du Parc a émis un avis favorable pour mener ce projet campagne des paysages Afterres 2050.

POURQUOI LE PAYSAGE COMME CLE D'ENTREE ET LE LIEN AVEC L'EAU

AFTERRES 2050 : c'est un scénario de transition agricole et alimentaire permettant de réduire les GES, l'objectif fixé est un facteur 2. Les changements nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction devront être graduels, soutenables et réalistes mais tentés.

Il s'agit d'un scénario prospectif pour articuler entre eux les constats et les enjeux environnementaux et sociétaux majeurs concernant les systèmes agricoles et forestiers.

L'étude agrimonde (2016) du CIRAD simule l'alimentation mondiale à 2050 avec un scénario fondé sur la poursuite des modèles actuels et des modes de consommation dominant et un scénario agriculture durable mode de production plus écologiques une baisse du gaspillage et réduction consommation protéine animale. Les deux scénarios nourrissent le monde mais avec des impacts environnementaux différents.



Projet « Campagnes des paysages Afterres 2050 »

Le scénario Afterres2050 s'appuie sur le changement de l'assiette vers une assiette moins carnée plus végétale. L'assiette alimentaire comme effet levier pour baisser les GES (gaz à effet de serre). Afterres 2050 s'appuie sur le développement à plus grande échelle des pratiques agroécologiques déjà existantes et éprouvées. Afterres 2050 s'appuie sur la combinaison des leviers agronomiques en réponse aux pollutions diffuses, aux risques de transfert, à la réduction des micropolluants et à la gestion quantitative, pour une adaptation au Changement Climatique, à la restauration des milieux aquatiques reconquête de la biodiversité.

La mise en paysage permet de traduire aussi les pratiques agricoles de manière concrète.

La méthodologie financée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie a été testé sur 3 bassins de contextes agronomiques différents mais avec comme porte d'entrée l'eau liée aux enjeux du changement climatique. Les outils de médiations seront de la création d'images positives motivant les citoyens au changement sous forme de poster. Ces posters seront utilisés comme moyen pour engager le débat autour de la transition agroécologique et alimentaire.

Le projet campagne des paysages Afterres 2050 se déroulera sur 18 mois et nécessite un ETP sur 18 mois et des prestations de services pour animer des ateliers de mobilisation et partage de connaissance des acteurs et pour réaliser l'étude paysagère.

Le projet campagne des paysages Afterres 2050 a été inscrit au budget 2020 pour un démarrage en mai 2020. Néanmoins, dans le cadre des recherches complémentaires de financement, le projet a été présenté au comité unique de programmation de décembre 2019 pour une sollicitation sur les financements du programme FEADER-LEADER du Pays de Vannes. Un avis favorable sous réserve a été émis (voir document en annexe 1).

Le programme FEADER-LEADER finance des prestations de services mais pas de fonctionnement de poste. Aussi, il a été présenté le budget suivant :

| Description des postes de dépenses | Montant (EUR TTC) |
|--|-------------------|
| Prestation externe mobilisation et partage de connaissance des acteurs | 15 525 € |
| Prestation externe campagne des paysages Afterres 2050 | 38 850 € |
| Total | 54 375 € |

Il a été calculé une assiette éligible de 37 899,37€ TTC excluant les 6 communes du Pays d'Auray et les communes urbaines non éligibles au FEADER-LEADER.

Le taux d'accompagnement du programme FEADER-LEADER est donc de 55,56%, ce qui porte l'accompagnement financier du programme Leader à 30 319,5 € TTC et un autofinancement du Parc à 24 055,5€ TTC.



Projet « Campagnes des paysages Aafterres 2050 »

| Dépenses Réelles | | |
|--|-------------------|---------------|
| Description des postes de dépenses | Montant (EUR TTC) | % |
| Prestation externe mobilisation et partage de connaissance des acteurs | 15 525.00 | 28.55 |
| Prestation externe campagne des paysages Aafterre 2050 | 38 850.00 | 71.45 |
| Total | 54 375.00 | 100.00 |

| Recettes | | |
|--------------------------------------|-------------------|---------------|
| Financeurs (co financeurs envisagés) | Montant (EUR TTC) | % |
| Europe - FEADER - LEADER | 30 319.50 | 55.76 |
| Autofinancement public | 24 055.50 | 44.24 |
| Total | 54 375.00 | 100.00 |

| Dépenses Eligibles | | |
|--|-------------------|---------------|
| Description des postes de dépenses | Montant (EUR TTC) | % |
| Prestation externe mobilisation et partage de connaissance des acteurs | 10 820.92 | 28.55 |
| Prestation externe campagne des paysages Aafterre 2050 | 27 078.45 | 71.45 |
| Total | 37 899.37 | 100.00 |

| Recettes éligibles | | |
|--------------------------------------|-------------------|---------------|
| Financeurs (co financeurs envisagés) | Montant (EUR TTC) | % |
| Europe - FEADER - LEADER | 30 319.50 | 80.00 |
| Autofinancement public | 7 579.87 | 20.00 |
| Total | 37 899.37 | 100.00 |

En conclusion, il vous est proposé de solliciter le programme FEADER-LEADER sur ce projet Campagne des paysages Aafterres 2050 et sur le plan de financement proposé par le CUP ci-dessus et de lever les réserves émis par le CUP par un engagement du Parc à associer la Chambre d'agriculture ainsi que les autres partenaires professionnels agricoles et l'encadrement scientifique sera assuré par le conseil scientifique du Parc.

Le résultat des votes est de :

- 13 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention(s).

Par conséquent, la conclusion est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement et de Gestion
du Parc Naturel Régional
du Golfe du Morbihan,

David LAPPARTIENT



PNR Campagne des paysages AFTERRRES 2050

Service contrats territoriaux Territoire Pays de vannes

Fonds sollicités :

Europe - FEADER - LEADER

Axes :

Priorité 1 : Soutenir notre économie et accompagner ses mutations

Fiche Action :

Europe : Vers une agriculture durable

Fonctionnement / Investissement :

Fonctionnement

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom porteur : PNR

N° SIRET : 20004970800

Forme juridique : Syndicat Mixte

Nombre d'habitants : 180000

L'entité appartient à un groupe : Non

Nombre de salariés ou d'agents (ETP) : 19.00

Montant du budget Annuel en k€ : 1500.00

Representant de la structure demandeuse : David LAPPARTIENT, Président

Representant technique du projet : Sophie Giraud, Responsable du pôle développement territorial,
sophie.giraud@golfe-morbihan.bzh

Adresse postale : 8 Boulevard des îles CS50213 56006 Vannes cedex

Adresse électronique : contactd@golfe-morbihan.bzh

Tel : 0297620303

CARACTERISTIQUES DU PROJET

1 - Eléments de contexte

Le rôle du Parc étant d'être un territoire d'expérimentation et incubateur de réflexion, il s'est donné pour objectif de lancer

la réflexion sur l'alimentation durable que la FAO a défini ainsi : « il s'agit d'un système à impacts environnementaux, qui contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle futures. L'alimentation durable est protectrice, respectueuse de la biodiversité et des écosystèmes, est acceptable culturellement, accessible, économiquement équitable et abordable. Elle est nutritionnellement correcte, sûre et saine, tout en optimisant les ressources naturelles et humaines ».

Le contexte international, la demande sociétale croissante pour une alimentation saine et durable et puis plus récemment le contexte national des Etats généraux de l'alimentation ainsi que les objectifs de la Charte du Parc conduisent à un regard croisé. Ainsi, l'agriculture du territoire doit être placée au centre des enjeux liés à l'eau, à l'adaptation aux changements climatiques, à la santé publique et donc à l'alimentation. Ces enjeux sont souvent traités de manière sectorielle, le projet permettra de les aborder en transversalité par une approche holistique.

En 2010, les émissions de CO2 sur le territoire du Parc se répartissent entre le transport de voyageurs (29%), le résidentiel 22%, l'agriculture 18%, le tertiaire 13%, le fret 10%, l'industrie 6% et les déchets 2%.

Aujourd'hui, un français émet 25 kg/jour de CO2. Pour produire les aliments d'un régime alimentaire classique, 3,4 kg de CO2 sont émis par jour soit 55 % de notre quota journalier 2050. L'alimentation représente un enjeu majeur.

Le scénario Afterres 2050 à l'échelle France tel qu'il est présenté permettrait de diminuer les gaz à effet de serre par 2.

Depuis 2017, le territoire du Parc est labellisé "territoire à énergie positive pour la croissance verte" dont les objectifs sont de décliner localement ceux fixés par la loi sur la transition énergétique qui prévoit à l'horizon 2030 :

- réduction de 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
- diminution de notre consommation d'énergie de 20 % par rapport à 2012,
- porter la production d'énergie renouvelable à 32 % de notre consommation énergétique finale.

C'est dans ce contexte que le projet permettra de répondre à ces besoins nécessaires pour entamer une adaptation au changement climatique, car la transition à opérer est à la fois énergétique, environnementale, sociale et économique.

Ces besoins ont été identifiés lors de différents ateliers de concertation déployés aux travers des projets portés par le Parc.

Le projet est innovant par son entrée sociale, participative et parce qu'il s'agit d'une démarche prospective paysagère réalisée avec tous ceux qui font le territoire et pas seulement les spécialistes de la question ou les professions concernées. Il permettra l'ouverture d'une nouvelle forme de débat au plus grand nombre au sujet des pratiques agricoles considérant le paysage comme élément majeur pour engager la transition agroécologique et alimentaire.

Devant la complexité de l'enjeu, le Parc et Le GAB 56 souhaitent expérimenter une approche pour rendre accessible ce scénario agronomique à tous les publics : agriculteurs, décideurs politiques, citoyens-consommateurs. Il s'agit d'un outil de représentation de paysages à partir du scénario Afterres 2050 et intégrant les problématiques liées au réchauffement climatique et à la ressource en eau.

Cette approche exploratoire est le fruit d'une méthode soutenue par l'Agence de l'eau Seine -Normandie sur 3 territoires différents et développée par un bureau de paysagistes DPLG et le Collectif Paysages de l'après-pétrole.

2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues

- Impulser sur le territoire une réflexion pour une mise en prospective à la fois de l'alimentation, l'eau, le changement climatique et l'agriculture vers un système alimentaire territorialisé.
- Mettre en synergie pour une assise plus large les démarches déjà initiées par les acteurs du territoire concernant les circuits courts, la bio dans les cantines, l'agro-écologie...
- Permettre l'appropriation des grandes questions de la transition par les habitants et les acteurs locaux
- Nourrir et fédérer les réflexions de projets territoriaux (contrat de bassin versant, plan climat énergie) porté par les intercommunalités par une prospective paysagère sur les systèmes agricoles et alimentaires.

Le scénario Afterres2050 propose une agriculture productive, résiliente, adaptée au climat, émettant moins de gaz à effet de serre, valorisant la biodiversité et protégeant les ressources en eau. Pour arriver à cette forme

d'agriculture, cela produira une modification du régime alimentaire qui entraînera u
production les mieux adaptés à chaque territoire.

Les leviers identifiés de ce changement par ce scénario :

- Passer d'une réflexion en terme de système agricole à une réflexion en terme de système alimentaire
- Modifier notre régime alimentaire, en consommant plus de produits végétaux et moins de produits animaux, moins de produits raffinés
- Modifier nos achats, en privilégiant les produits frais et de saison
- Relocaliser les productions, en cherchant à répondre prioritairement aux besoins alimentaires locaux, nationaux
- Faire évoluer les systèmes agricoles en réduisant les cheptels, en allant vers plus d'autonomie, vers des élevages à l'herbe, des assolements diversifiés,
- Optimiser la valorisation de la biomasse et produire de l'énergie (bois, biogaz, solaire)

3 - Présentation resumée du projet

Il s'agit de :

- produire une vision commune des paysages durables de demain liés aux activités agricoles,
- construire une représentation systémique et harmonieuse des paysages pour faire projet de société.

Le processus que nous souhaitons mettre en place se fera sur la participation et dans une dynamique ascendante.

Le Parc et le GAB56 en seront les animateurs et les garants du processus. Le Parc et le GAB s'appuieront sur des compétences externes de paysagistes pour déployer la méthodologie de la prospective paysagère imaginée pour l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Dans l'objectif de co-construire une vision commune et faire projet de société, une démarche participative avec des ateliers habitants-acteurs clé du territoire et une gouvernance dédiée seront déployées. Le souhait est d'ouvrir dès les premiers ateliers au plus grand nombre et au fil de la participation de constituer un comité d'acteurs de la transition alimentaire qui ne soit pas un comité de pilotage regroupant que des institutions mais bien un comité représentant la diversité des habitants devant acteurs. Ce comité d'acteurs, au delà de participer à la construction de l'image son objectif et ses contours, sera ce que les membres en décideront ensemble, peut être deviendra t-il un lieu de proposition d'actions et mise en œuvre de celles-ci.

L'idéal est une participation des habitants du territoire dans la plus grande diversité des profils. Néanmoins, fort de nos expériences en démarche participative telle que celle que nous avons animée sur le bassin versant de la rivière de Pénerf et d'autres, nous sommes en mesure d'apprécier le potentiel de participation des habitants et de savoir qu'il peut être variable et en nombre et dans la durée.

Le Parc dans sa gouvernance actuel s'appuie sur plusieurs instances que sont le conseil des associations du Parc regroupant 40 associations répartie en 4 collèges (Culture et patrimoine, Éducation au développement durable – sciences participatives, Environnement, Sports et loisirs de plein air –nautisme) et le Conseil des jeunes composé de lycéens et le collège de socio-professionnels (CA, CCI, CMA, CRC, CDP). Les membres de ces instances seront conviées tout au long de la démarche et seront le socle de la concertation.

Ces instances seront également invitées à aider à la mobilisation générale, en sus des invitations aux habitants par voie de presse, réseau sociaux...

Deux phases sont prévues dans cette action et décrites ci-dessous.

PHASE PRELIMINAIRE : MOBILISATION ET PARTAGE DE CONNAISSANCES DES ACTEURS

Atelier 1 : Résilience des fermes au regard du changement climatique :

L'objectif de l'atelier est de mettre en débat l'adaptation au changement climatique des fermes, d'offrir la

possibilité d'une appropriation du sujet entre pairs et d'apporter des éléments factuels. L'atelier sera organisé sur une ferme pour les agriculteurs en privilégiant une approche

Pour une meilleure mobilisation des producteurs (bio et conventionnels) et susciter l'envie d'un changement de pratiques, une entrée thématique par production sera privilégiée (maraîchage diversifié, élevage et céréales).

Atelier 2 : Appropriation immersion dans le domaine agricole

Deux catégories d'ateliers seront organisés pour un public multiple : citoyens consommateurs, agriculteurs, élus de collectivités.

a) Les ateliers de découverte de ferme : 3 ateliers, 3 fermes

b) Les ateliers de découverte des filières agricoles : Deux filières pourront être illustrées :

- une filière demi-courte en maraîchage : la production, la transformation et le point de vente,
- une filière longue en bovin lait : production, transformation, vente

Ils seront menés véritablement en itinérance (et en co-voiturage) afin que les participants aient non pas une illustration en salle mais une explication in-situ et par chaque personne du maillon de la chaîne : l'agriculteur, le transformateur, le vendeur.

Atelier 3 : Mon coup de fourchette sur le climat - public cible consommateurs des défis familles à alimentation positive

Nous souhaitons continuer de faire évoluer ce public en lui apportant un outil en cours de test et élaborer dans le cadre d'un Projet européen Interreg Trans-Manche sur l'alimentation. Il s'agit d'un compteur « cool food » complet et innovant créé et présenté par l'association finistérienne Al'Terre Breizh Ce compteur :

- intègre un calcul d'impact de l'empreinte carbone et de gains financiers des changements alimentaires aux niveaux individuel et collectif,
- évalue les gains potentiels et les gains réels d'engagements simples et concrets à prendre au quotidien comme par exemple "faire plusieurs repas végétariens/semaine",
- propose un suivi personnalisé des ménages

Cet atelier sera assuré en régie et avec GMVA et le Pays d'Auray porteurs des Défis Familles A Alimentation Positive. Il n'apparaît pas au budget sollicité.

PHASE2 : CAMPAGNE DES PAYSAGES AFTERRRES 2050

La méthodologie imaginée par le bureau Initial comporte deux grandes étapes comprenant à la fois du terrain, du travail en bureau, des rencontres individuelles et des ateliers d'échanges avec les acteurs du territoire. Il s'agit d'une étape d'état des lieux et définitions des enjeux et d'une étape d'élaboration de l'image.

L'étape de terrain consiste à élaborer une analyse paysagère fondée sur une prospection de terrain approfondie qui permet de cerner le site dans sa géographie, à différentes échelles. La rencontre in situ d'acteurs locaux, complétée par des recherches documentaires, fournissent une base de connaissances préalables pour établir les enjeux paysagers et agronomiques propres au Parc. Cette étape de terrain permet au bureau de paysagistes de constituer une liste d'éléments paysagers et de la discuter lors d'ateliers avec les habitants et les acteurs institutionnels pour une démarche en cohérence avec le projet en cours et notamment les Plans Climat Air énergie Territorial portés par les intercommunalités.

Puis la création d'une matrice de classification des éléments paysagers croisées avec les enjeux du scénario agronomique et alimentaire Afterres2050 permet aux paysagistes d'imaginer et de dessiner des formes et intentions paysagères et à toutes les échelles. Cette matrice avant présentation et débat est validée par les experts de Solagro et du collectif Paysage de l'Après-Pétrole.

Puis, les éléments paysagers ainsi répertoriés sont ensuite mis en rapport les uns autres pour composer, à partir d'une structure géomorphologique territoriale, un paysage signifiant et singulier. Une image d'un grand paysage crédible, désirable et habitée et à différentes échelles de temporalités est créée. C'est cette image qui sera soumise à discussion auprès des habitants-acteurs pour une réflexion collective sur les actions à mener à long terme.

Durant cette phase de travail du bureau d'étude, l'implication des acteurs se poursuit et d'ateliers.

Atelier 4 : les rencontres de terrain

Les habitants-acteurs clés du territoire accompagnant le bureau d'étude sur le terrain, seront des volontaires issues des ateliers organisés en phase préliminaire. L'objectif ici pour le bureau d'étude est de percevoir plus finement le paysage actuel au travers du regard des habitants acteurs

Atelier 5 : les ateliers débats sur les enjeux du scénario Afterres 2050

ils se seront initiés pour :

- définir les principes et les objectifs agronomiques d'Afterres2050,
- élaborer la matrice de traduction de ces principes en images paysagères,
- construire la ou les images des paysages Afterres2050.

Par secteurs géographiques , 3 ateliers sont prévues pour élaborer à l'échelle du Parc.

Atelier 6 : Discussion autour de l'image

C'est l'atelier de présentation de la première image dessinée par les paysagistes suite aux différents ateliers.

Atelier 7 : Restitution finale l'image

Trois ateliers répartis géographiquement sur le Parc , plus si nécessaire,seront organisés. L'objectif sera de recueillir les émotions et réactions que l'image produite va susciter. Elle deviendra ainsi un outil pour la discussion et la mise en perspective. Ces ateliers seront en fonction de la volonté des participants le lieu de débat et de propositions d'actions à long terme pour mettre en œuvre la transition agricole et alimentaire.

Le projet étant en partie sur l'unité urbaine, une proposition d'application de clé écartant les habitants de l'unité urbaine est appliqué :69.70% (23 communes éligibles sur 33).

4 - Localisation

Localisation géographique :

C.C. de La Presqu'île de Rhuys, C.C. Arc Sud Bretagne, C.A. Vannes Agglo, C.C. Questembert Communauté, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Secteur concerné par le projet (rayonnement)

Quartier prioritaire de la politique de la ville

Le projet est localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

Le projet impacte un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

5 - Résultat attendu

1 poster soit 1 document unique portant la vision de chacun

Nombre de représentants

Nombre de proposition d'actions émises

Nombre de participants aux ateliers.

Mesure des connaissances en début et fin d'atelier

Nombre de personnes présentes aux ateliers

6 - Calendrier Prévisionnel

| Echéance | Date | Commentaire |
|--|-------------|--------------------|
| 18 mois pour campagne des paysages d'afterres 2050 | 01/04/2020 | |

PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE

1 - Questionnaire Europe (1 cible sur 4 à atteindre)

1 - Cible : Emergence d'un nouveau service ou maintien d'un service en faveur d'une commune rurale du Pays de Vannes (si concerné)

non concerné

2 - Ou Critère Innovation

1 - Ou - Innovation Thématique : Émergence d'un nouveau produit ou nouveau service n'existant pas à une échelle intercommunale ou projet d'impact Pays de Vannes avec partenariat sur les 5 EPCI

non concerné

2 - Ou - Innovation Technologique/ Méthodologique : Utilisation de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés (nouvelles méthodes) combinant des ressources naturelles/humaines/financières dans la réalisation/définition du projet

Cette approche exploratoire est le fruit d'une méthode soutenue par l'Agence de l'eau Seine -Normandie sur 3 territoires différents et développée par des paysagistes DPLG et le Collectif Paysages de l'après-pétrole.

Il s'agit de :

- produire une vision commune des paysages durables de demain liés aux activités agricoles,
- construire une représentation systémique et harmonieuse des paysages pour faire projet de société.

L'innovation réside également dans la création d'une matrice de classification des éléments paysagers croisées avec les enjeux du scénario agronomique et alimentaire Afterres2050 permet aux paysagistes d'imaginer et de dessiner des formes et intentions paysagères et à toutes les échelles.

Puis, les éléments paysagers ainsi répertoriés sont ensuite mis en rapport les uns autres pour composer, à partir d'une structure géomorphologique territoriale, un paysage signifiant et singulier. Une image d'un grand paysage crédible, désirable et habitée et à différentes échelles de temporalités est créée. C'est cette image qui sera soumise à discussion auprès des habitants-acteurs pour une réflexion collective sur les actions à mener à long terme.

3 - Ou - Innovation Partenariale : partenariat public/privé spécifique dans la mise en œuvre du projet / gouvernance spécifique impliquant la population locale/combinaison de secteurs et acteurs économiques traditionnellement éloignés dans un même projet

Le processus que nous souhaitons mettre en place se fera sur la participation et dans une dynamique ascendante. Le Parc et le GAB56 en seront les animateurs et les garants du processus.

Dans l'objectif de co-construire une vision commune et faire projet de société, une démarche participative avec des ateliers habitants-acteurs clé du territoire et une gouvernance dédiée seront déployées. Le souhait

est d'ouvrir dès les premiers ateliers au plus grand nombre et au fil de la participation d'acteurs de la transition alimentaire qui ne soit pas un comité de pilotage regroupé mais bien un comité représentant la diversité des habitants. Ce comité d'acteurs, au delà de participer à la construction de l'image son objectif et ses contours, sera ce que les membres en décideront ensemble, peut être deviendra t-il un lieu de proposition d'actions et mise en œuvre de celles-ci.

1 - Questionnaire Région (3 cibles sur 8 à atteindre)

1 - Pilier Integration au territoire/ Cible : Un foncier maîtrisé

pas de lien direct

2 - Pilier Intergration au territoire / Cible : Un projet facile d'accès

Les partenaires s'attacheront à faire la promotion des déplacements alternatifs à la voiture dans le cadre des animations, ateliers... dans les outils de communication.

2 - Pilier : Lien social

1 - Cible : Un projet pour tous, favorisant le lien social dans un environnement sain

Le public cible est l'habitant du Parc dans sa diversité de catégories socio-professionnelles. Il sera convié par voie de presse, réseaux sociaux, membres d'associations, membre d'une représentation professionnelle qu'il soit de près ou de loin lié au monde agricole, il est avant tout une personne qui s'alimente.

L'idéal est une participation des habitants du territoire dans la plus grande diversité des profils. Aucune tranche d'âge ni genre n'est particulièrement visé, au contraire, nous pensons que les changements sont plus faciles à opérer dans le cas d'une diversité de profils.

Néanmoins, fort de nos expériences en démarche participative telle que celle que nous avons animé sur le bassin versant de la rivière de Pénerf et d'autres, nous sommes en mesure d'apprécier le potentiel de participation des habitants et de savoir qu'il peut être variable et en nombre et dans la durée.

2 - Cible : Une mise en valeur du patrimoine, et un développement des langues régionales, de l'art et de la culture

non concerné

3 - Pilier : Transition écologique et énergétique

1 - Cible : Une préservation des ressources et de la qualité de l'environnement

valorisation indirecte de l'impact positive du scénario sur la biodiversité

2 - Cible : Une consommation d'énergie maîtrisée

Transition agricole et alimentaire

En France, 35% des GES sont issus de l'agriculture et de la l'alimentation. L'assiette alimentaire est considérée comme un effet levier pour baisser les GES. Le scénario afterres s'appuie sur le changement de l'assiette vers une assiette moins carnée plus végétale. Afterres s'appuie sur le développement à plus grande échelle de pratiques agroécologiques déjà existantes et éprouvées.

Le projet participera à la transition dans le sens où il apportera des lieux de débat et de réflexion de partage ou non d'objectifs, de confrontation de posture pour une co-construction d'une vision des paysages à l'horizon 2050.

La principale motivation à représenter ces visions est de créer une image positive de la transition qui motivent les citoyens au changement de mode de vie.

La transition agricole et alimentaire maillon de la transition écologique ne pourra s'enclencher que si les acteurs s'y préparent et participent aux choix.

4 - Pilier : Valeur ajoutée pour l'économie locale et efficience

1 - Cible : Un projet source de valeur économique

le projet ne contribue pas à créer de nouveaux postes dédiés

2 - Cible : Un projet efficient

non concerné

PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA :

| Dépenses Réelles | | |
|--|-------------------|---------------|
| Description des postes de dépenses | Montant (EUR TTC) | % |
| Prestation externe mobilisation et partage de connaissance des acteurs | 15 525.00 | 28.55 |
| Prestation externe campagne des paysages Afterre 2050 | 38 850.00 | 71.45 |
| Total | 54 375.00 | 100.00 |

| Recettes | | |
|--------------------------------------|-------------------|---------------|
| Financeurs (co financeurs envisagés) | Montant (EUR TTC) | % |
| Europe - FEADER - LEADER | 30 319.50 | 55.76 |
| Autofinancement public | 24 055.50 | 44.24 |
| Total | 54 375.00 | 100.00 |

| Dépenses Eligibles | | |
|--|-------------------|---------------|
| Description des postes de dépenses | Montant (EUR TTC) | % |
| Prestation externe mobilisation et partage de connaissance des acteurs | 10 820.92 | 28.55 |
| Prestation externe campagne des paysages Afterre 2050 | 27 078.45 | 71.45 |
| Total | 37 899.37 | 100.00 |

| Recettes éligibles | | |
|--------------------------------------|-------------------|---------------|
| Financeurs (co financeurs envisagés) | Montant (EUR TTC) | % |
| Europe - FEADER - LEADER | 30 319.50 | 80.00 |
| Autofinancement public | 7 579.87 | 20.00 |
| Total | 37 899.37 | 100.00 |

Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

Date : 12/12/2019

Pour : Comité pour avis d'opportunité

Avis / Décision : FAVORABLE SOUS RESERVES

Fonds mobilisé Europe - FEADER - LEADER : 30 319.50 EUR

Explication / Commentaires :

Au total, pour la sélection Leader, 4 cibles sur 12 dont les 4 obligatoires sont atteintes.

Réserves à lever :

un avis de principe favorable sous réserve de l'intégration de la Chambre d'agriculture du Morbihan au comité de pilotage et d'un encadrement scientifique de la démarche. Une vigilance devra être apportée sur les termes utilisées dans le cadre de ce projet afin de faciliter la compréhension par tous des différents scénarios. Ces éléments devront être justifiés dans le cadre de l'instruction du dossier à travers une note explicative pour une subvention européenne FEADER-Leader